

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT TROIS

Le 20 juillet 2023 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2023

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCARVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 37

Excusés : Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, Mme TROUILLET Nelly, M. CHENAUD Fabrice, M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. HERTZOG Etienne à M. BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, Mme TROUILLET Nelly à M. LAMARQUE Michel, M. CHENAUD Fabrice à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M. LAPALLUS Marc, (Cuinzier)

N°2023/N°117

OBJET : CONVENTIONS 2023-2025 POUR LES ESPACES DE VIE SOCIALE (EVS)

Mme Isabelle DUGELET, Vice-Présidente en charge de la Cohésion sociale, rappelle que les conventions avec les 3 EVS du territoire, à savoir, la Maisonnée (Belmont), le Relais Famille (AFR Pouilly sous Charlieu) et la MJC Charlieu, sont arrivées à échéance le 31 décembre 2022. Les trois structures ont présenté leur bilan et leur nouveau projet social dans le cadre du renouvellement de leur agrément par la CAF, sur la période 2023 – 2025. Il est proposé de renouveler la convention dans les mêmes conditions que précédemment, à savoir, le versement d'une subvention annuelle pour un montant plancher de 1 500,00€. Il est précisé que chacun des espaces de vie sociale doit formuler une demande de subvention auprès de la collectivité et présenter l'avancée du projet et des actions, à minima une fois par an.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- autorise M. le Président à signer une convention 2023-2025 avec la Caisse d'Allocations Familiales et avec chacune des associations porteuses à savoir la Maisonnée ADMR, l'association AFR de Pouilly sous Charlieu, et la MJC de Charlieu, (modèle de convention joint)

- dit que les dépenses sont prévues au budget principal en section de fonctionnement

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Cuinzier
M. Marc LAPALLUS

Le Président de la Communauté
De Communes
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230720-N2023-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2023

